



**EN CE  
MOMENT ...**

## FORÊT RÉGIONALE DU MAUBUÉ

### **Bois de Célie et Bois Saint Martin : décryptage des travaux**

*Pantin, le 4 octobre 2021*

Suite aux intempéries de juin, les Bois Saint Martin et de Célie, fortement impactés, ont dû être mis en sécurité. Les travaux ont été mis en œuvre par l'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France (AEV), aménageur et gestionnaire de la Forêt régionale du Maubué.

#### **Le Bois de Célie ré-ouvert à la promenade**

Sur le bois de Célie, ces travaux de sécurisation sont terminés : l'ensemble des allées ouvertes à la promenade sont sécurisées et autorisées, dans la limite du périmètre autorisé par l'arrêté de biotope.

#### **Ouverture du Bois Saint Martin : un peu de patience...**

Sur le Bois Saint Martin, acquis en novembre 2020, l'AEV invite les usagers à être encore un peu patients : les travaux de sécurisation ne sont pas encore terminés. L'ouverture est imminente, toujours dans la limite du périmètre autorisé.

#### **Des espaces naturels fragiles, protégés par un arrêté de biotope**

La propriété régionale du Bois Saint Martin fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope, visant à protéger la biodiversité et les habitats naturels. Récemment étendu sur une partie du Bois de Célie, il couvre une superficie totale de 484 hectares.

L'accès y est strictement réglementé, avec :

- une zone A de 86 hectares, interdite à la fréquentation (mais contournée par des cheminements ouverts au public) ;
- une zone B de 222 hectares, autorisée à la fréquentation uniquement sur les chemins ouverts au public (accès en sous-bois interdit)

Les promeneurs pourront en revanche découvrir ces milieux exceptionnels en suivant les animations nature proposées par l'AEV dans le cadre de sa Natur'Box. Ces animations reprendront dès que les travaux de sécurité seront terminés. L'AEV informera les communes dès leur mise en ligne.

Information et inscription sur : <https://www.aev-iledefrance.fr/animations-nature/>

Contact AEV

---

**Angélique Lucas**

Direction de l'Aménagement et de la Gestion

Mail : [alucas@aev-iledefrance.fr](mailto:alucas@aev-iledefrance.fr)



*Pour améliorer le quotidien des Franciliens, l'Agence des espaces verts imagine, aménage et protège les espaces naturels de la Région. Depuis plus de 40 ans, ses experts mobilisent l'intelligence collective des acteurs du territoire pour préserver le fragile équilibre entre la ville et la nature.*

**Pour en savoir plus :** [www.aev-iledefrance.fr](http://www.aev-iledefrance.fr)

**f** [@aev.idf](https://www.facebook.com/aev.idf)   **t** [@aeviledefrance](https://twitter.com/aeviledefrance)